

SALAIRES

ET SI LA COMPARAISON AVEC LE SMIC N'ÉTAIT PAS LE PLUS OPPORTUN ?



Les salaires de la Fonction publique et de l'Éducation nationale sont l'une des préoccupations majeures des personnels. Pour la CGT Éduc'action, **le décrochage salarial depuis 20 ans est bien une réalité, et elle est douloureuse. Pour s'en rendre compte, on doit s'arrêter quelques instants sur les chiffres et leur signification.**



Depuis le 1^{er} février dernier, le SMIC net est de 1443€. Pour la période 2000-2026, il a connu une augmentation de 42% contre une inflation (hors tabac) de 28,6% soit une augmentation réelle du pouvoir d'achat de 0,5 % par an environ. Pas de quoi vivre correctement.

Pour les PE et autres enseignant-es, le net de début de carrière est de 1900€ environ (ISAE et Prime d'Activité comprises) et pour une carrière complète de 3406€ net (soit 36 années et 7^{ème} échelon de la HC garanti pour une carrière complète).

Alors oui, il n'y a aucun rapport ou espèce de comparaison entre ces situations, mais en réalité, le vrai problème de nos rémunérations n'est pas là. **Il se situe surtout dans la non-indexation du point indiciaire** (la base de la rémunération) de la Fonction Publique avec l'inflation. Sans remonter à 1983 (date de la désindexation du point avec l'inflation, appelé échelle mobile des salaires), mais **en partant de la même période que pour la SMIC (2000-2026) le point indiciaire devrait avoir une valeur de 6,331€ au lieu de 4,922€...** Là, l'écart est conséquent et tout à fait parlant. Ainsi, si cette échelle mobile était appliquée, **le salaire de début de carrière serait de 2217€ (ISAE-ISOE et Prime d'Activité comprises) et celui de fin de carrière (si elle est complète) d'au moins de 4087€.** Un gouffre avec le réel...

**AVEC L'INDEXATION DES SALAIRES,
UN-E PE EN FIN DE CARRIÈRE TOUCHERAIT
600€ DE PLUS PAR MOIS...**

Au lieu de cela, notre employeur (l'État), refuse d'augmenter la valeur du point d'indice et d'appliquer l'échelle mobile, et préfère **multiplier les primes et heures supplémentaires pour camoufler les pertes de pouvoir d'achat.** Loin de limiter les pertes salariales, cette catastrophique politique salariale s'attaque ainsi aux grilles indiciaires, individualise les rémunérations en cassant le cadre collectif et la solidarité professionnelle, met en concurrence les personnels et détourne la juste rémunération de missions particulières exercées par les personnels.

La CGT Éduc'action se prononce pour la ré-indexation du point indiciaire sur les prix avec un rattrapage de 20% pour compenser la perte depuis 2000. Seule une action collective et unitaire sur cette revendication permettra de sortir de cette spirale infernale de perte du pouvoir d'achat.